

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUI, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LEONHARDT jusqu'au point n°24, M. LIBANIO COUTINHO jusqu'au point n°24, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, M. VIMARD, Mme LEFORT, M. DUPERRON, M. MOUCHEL jusqu'au point n°17, Mme CHERIF, M. LE MEUR, Mme HUON jusqu'au point n°17, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, Mme LORIC, M. PINTO CORDEIRO, Mme PETIT, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. LEONHARDT (pouvoir à M. VIMARD à partir du point n°25), M. LAROSE (pouvoir à Mme MAZEAU), M. LIBANIO COUTINHO (pouvoir à Mme DIARD), M. MOUCHEL (pouvoir à Mme CARCASSET à partir du point n°18) Mme DELEN (pouvoir à Mme DE JESUS CARLOS), M. HUON (pouvoir à M. DECOMBLE à partir du point n°18), M. FERNANDEZ (pouvoir à M. PETITTA), M. LAMAOUI (pouvoir à Mme ROLLY), M. FOUILLEUL (pouvoir à M. PINTO CORDEIRO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu par courrier le 10 décembre dernier la démission de Madame Sophie GODAR, de son poste de Conseillère municipale.

En application de l'article L 270 du Code électoral qui prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit... ».

Madame Chantal LORIC remplace Madame Sophie GODAR au sein du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, à cet effet une délibération inscrite en point n°1bis de l'ODJ a été remise sur table pour désigner Mme LORIC au sein des commissions municipales et instances particulière de la commune ou Mme GODAR siégeait.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de M. Pouch et lui laisse la parole

Monsieur le Maire indique :

- que l'annexe de la délibération inscrite en point n°5 de l'ODJ a été mise sur table, modifications soulignées en pages : 12,14,19 et 22

- qu'une délibération supplémentaire inscrite en point n°13 bis de l'ODJ (demande de l'Agglo le 10/12 à 15h45) a été transmise par mail aux Elus le 13/12/19 (soutien à l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire) et remise sur table.

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2019

Le PV est adoptée à l'unanimité.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 59 décisions au total :

N° 2019/299	Convention à titre précaire - Logement situé au 136 avenue Gabriel Péri à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/286	Contrat avec la société ADM Spectacles pour les 25 et 26 janvier 2020
N° 2019/302	Formation du Personnel - Flobel
N° 2019/308	Formation du Personnel - CIRIL
N° 2019/309	Formation du Personnel - AMAE Conseil
N° 2019/265	Signature d'une convention avec la ville de Fleury Mérogis pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/266	Signature d'une convention avec la ville de Juvisy-sur-Orge pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois

N° 2019/267	Signature d'une convention avec la CCEJR pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/269	Signature d'une convention avec la ville de Saint-Germain-les-Arpajon pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/270	Signature d'une convention avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/271	Signature d'une convention avec la ville d'Evry-Courcouronnes pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/272	Signature d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/273	Signature d'une convention avec la ville de Villiers-sur-Orge pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/274	Signature d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/276	Signature d'une convention avec la ville de Massy pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/277	Signature d'une convention avec la ville de Champlan pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/278	Signature d'une convention avec la ville de Orsay pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/279	Signature d'une convention avec la ville de Athis-Mons pour les frais de restauration scolaire des enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/282	Convention de partenariat avec Anngueleia Spectacles pour le centre de loisirs maternel
N° 2019/295	Convention de partenariat avec l'entreprise Simul et Singulis pour le centre de loisirs maternel
N° 2019/297	Convention de partenariat avec Prestasign'Entreprise pour le centre de loisirs maternel
N° 2019/310	Signature d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour des enfants en classe ULIS
N° 2019/313	Signature d'une convention avec la Ville de Morsang-sur-orge pour des enfants en classe ULIS
N° 2019/240	Convention partenariale - Etablissement Public de Santé Barthelemy Durand
N° 2019/312	Convention de partenariat avec l'association Quartet Buccal
N° 2019/316	Convention de partenariat avec le collège Paul Eluard dans le cadre de la pause méridienne
N° 2019/317	Convention avec la Ville pour une mise à disposition du local scolaire de l'école Aubel élémentaire et du matériel en dehors des heures scolaires
N° 2019/253	Convention de reversement de subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire 2019 à la MJC de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/254	Convention de partenariat avec la Fédération Française de char à voile - Vacances de Toussaint 2019
N° 2019/255	Stages musicaux vacances de Toussaint 2019 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
N° 2019/284	Convention entre la Ville et l'Association Ici et Maintenant Etre dans le cadre du Projet Educatif de Territoire
N° 2019/292	Convention de formation professionnelle avec POSITIVACT
N° 2019/283	Adhésion 2019-2020 à l'Association Ici et Maintenant Etre
N° 2019/293	Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Ici et Maintenant Etre (AIME)
N° 2019/257	Contrat avec l'Association Ici Maintenant Etre
N° 2019/258	Travaux de réhabilitation de l'ex PMI en crèche familiale et RAM - Lot 4 - Modification de marché n°1
N° 2019/259	Travaux de réhabilitation de l'ex PMI en crèche familiale et RAM - Lot 5 - Modification de marché n°1
N° 2019/260	Travaux de réhabilitation de l'ex PMI en crèche familiale et RAM - Lot 3 - Modification de marché n°1
N° 2019/261	Travaux de réhabilitation de l'ex PMI en crèche familiale et RAM - Lot 11 - Modification de marché n°1
N° 2019/262	Location d'une patinoire de glace éphémère - Signature de contrat
N° 2019/280	MOE partielle pour la requalification du terrain situé à l'entrée de ville - Phase d'exécution des travaux - Signature du contrat
N° 2019/224	Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Tennis de table
N° 2019/281	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Roller Derby - Signature de la convention
N° 2019/285	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Roller in Line - Signature de la convention
N° 2019/287	Réhabilitation et extension de la salle de La Bergerie - Avenant 2 du lot 9 Plomberie Chauffage Ventilation
N° 2019/288	Réhabilitation et extension de la salle de La Bergerie - Avenant 3 du lot 13 Sols souples
N° 2019/289	Réhabilitation et extension de la salle de La Bergerie - Avenant 3 du lot 5 Menuiseries extérieures
N° 2019/291	Convention de partenariat avec la SAS CRISEM

N° 2019/300	Contrat de renouvellement maintenance des logiciels et outils web Arpège - Signature du marché
N° 2019/304	Contrat de prestation de mission d'audit SDSI - Signature de marché
N° 2019/305	Acquisition nouvelle version du logiciel d'état civil - Signature du marché
N° 2019/315	Travaux de réhabilitation du bâtiment André Malraux et Construction du Club House des boulistes - lot 4 aménagements menuisés
N° 2019/298	Demandes de subvention au titre de la politique Ateliers Socio-linguistiques 2020
N° 2019/301	Demande de subvention auprès du Ministère de la Cohésion et des Territoires - Parcours Horizon pour l'année 2020
N° 2019/303	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre des Appels à Projets 2020
N° 2019/294	Convention d'occupation temporaire du domaine public dans le parc d'activités de la Croix Blanche - Remplacement d'un ambulancier
N° 2019/296	Droit de place pour le stationnement ambulancier Parc d'Activités de la Croix Blanche - Tarifs 2020
N° 2019/311	Autorisation permanente pour exercer tous les actes de poursuites accordés au Comptable Public
N° 2019/306	Renouvellement maintenance des logiciels et outils Arpège - Signature du contrat

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

1 bis - Désignation de Madame Chantal LORIC, conseillère municipale, en remplacement de Madame Sophie GODAR aux commissions municipales permanentes et autres instances particulières à la commune

Il convient de désigner Madame Chantal LORIC pour remplacer Madame Sophie GODAR au sein des Commissions municipales permanentes et instances dont elle était membre :

Commissions permanentes municipales :

- De la Commission Education, Activités péri scolaires, Petite enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Activités extra scolaires (C2)
- De la Commission Santé, Prévention et Solidarités Locales (C4)
- Du Comité de la Caisse des Ecoles

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - Mise à jour du tableau des effectifs

Les postes créés correspondent :

- + 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 16h30.
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.
- + 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 15h.
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.
- + 1 adjoint technique
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.
- + 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.
- + 1 adjoint administratif
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.
- + 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe
Il s'agit de créer ce poste afin de recruter un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme LORIC).

3- Désignation du correspondant INSEE chargée de la mise à jour du répertoire des immeubles localisés et du coordonnateur communal de l'enquête de recensement et création d'emplois d'agents recenseurs pour le recensement de la population - Année 2020

Afin de répondre aux obligations du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de désigner au sein du personnel, pour l'année 2020, le Correspondant permanent de l'Insee pour le suivi et la mise à jour du Répertoire des Immeubles Localisés (CORIL),
- de désigner au sein du personnel, pour l'année 2020 le Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement (C.C.R),
- la création de 14 postes occasionnels d'agents recenseurs à temps non complet, qui seront considérés en activité accessoire s'ils sont recrutés au sein du personnel communal titulaire et si besoin et nécessaire des contractuels,
- de fixer forfaitairement le montant de la rémunération à :
- **1042.44** euros brut pour les agents recenseurs effectuant le recensement de maximum 200 logements ;
- **521.22** euros brut pour les agents recenseurs effectuant le recensement de maximum 100 logements ;

Il est à préciser que dans le cadre du recensement de la population la mission du C.O.R.I.L se déroulera sur toute l'année 2020 et celle du C.C.R pendant les opérations de collecte qui auront lieu entre le 16 janvier 2020 et le 22 février 2020 et qu'elles porteront sur un échantillon de la population dispersé sur l'ensemble du territoire de la commune (8% du parc de logements).

Une dotation forfaitaire de recensement de 6487 euros, représentant la participation de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour organiser et réaliser l'enquête de recensement, sera versée à la Collectivité avant la fin du premier semestre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 -Sorties retraités de février à juin 2020

Les sorties proposées :

- « Visite guidée de l'UNESCO » : 29 retraités se rendront à Paris, en transports en commun pour une visite guidée des « les coulisses de l'UNESCO », Mardi 11 février 2020, participation 13€, qui comprend l'entrée et la visite guidée.
 - Pièce de Théâtre : « J'ai envie de toi » : nous proposerons une pièce au théâtre des Fontaines en placement de 1ere catégorie, dimanche 16 février 2020. Participation 43€ qui comprend la pièce de théâtre et le transport en car.
 - « Visite de la Maison de la faïence et visite de la Clouterie Rivierre » : nous proposerons à 54 retraités une visite guidée de la Maison de la Faïence et de son musée, un déjeuner au restaurant suivi de la visite guidée de la Clouterie Rivierre à Creil, mercredi 18 mars 2020, participation 64€ qui comprend les deux visites guidées, le musée Gallé-Juillet, le déjeuner au restaurant et le transport en car.
 - « Spectacle Shen Yun » : nous proposerons à 58 retraités un spectacle au Palais des Congrès, Samedi 4 avril 2020, participation 73€ qui comprend la place de spectacle et le transport en car.
 - « Château de Montataire » : nous proposerons à 60 retraités un déjeuner dansant au château de Montataire et la visite libre des lieux, mardi 5 mai 2020, participation 63€ qui comprend le déjeuner dansant au château, la visite libre des lieux et le transport en car.
 - « Visite guidée des secrets des Ponts de Paris » : 24 retraités se rendront à Paris, en transports en commun pour une visite guidée « les secrets des Ponts de Paris », Mardi 19 mai 2020, participation 13€, qui comprend la visite guidée.
- « Navigation et Gastronomie à Sigloy » : nous proposerons à 59 retraités de déjeuner à l'Auberge de Sigloy suivi d'une navigation sur la Loire au départ de Sigloy, Jeudi 25 juin 2020, participation 64 €, qui comprend le déjeuner à l'Auberge, la navigation et le transport en car.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Avis motivé du conseil municipal relatif au protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant les contrats de ville jusqu'en 2022

PREND ACTE de la présentation des termes du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques prorogeant les contrats de ville jusqu'en 2022

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le protocole d'engagements réciproques en formulant les préconisations suivantes :

- Il tient à souligner la nécessité de sanctuariser les crédits alloués à l'axe d'intervention relatif à l'Education et à la Citoyenneté et réaffirme l'importance de soutenir tous les dispositifs en faveur de l'accompagnement éducatif et de la lutte contre le décrochage scolaire.
- Il attire l'attention sur le maintien des collèges Paul Eluard et Jean Macé dans une politique d'éducation prioritaire en raison des caractéristiques socio-économiques des élèves accueillis et sur le souhait de la ville de s'inscrire dans la démarche de labellisation d'une « Cité éducative ».
- Il rappelle aussi la nécessité de soutenir le tissu associatif qui œuvre en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les quartiers prioritaires.
- Il attire enfin l'attention sur les enjeux liés au développement économique, au cadre de vie et à la prévention de la délinquance qui doivent faire l'objet d'une mobilisation d'ampleur qui va au-delà des crédits relevant du Contrat de ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 -Ajustement de la carte scolaire

Après une étude prévisionnelle des effectifs scolaires pour la rentrée 2020 sur les écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications suivantes sur la carte scolaire, et plus particulièrement sur le secteur des écoles maternelles JOLIOT CURIE et LEGER et sur des écoles élémentaires JAURES et COCHERIS :

Les rues affectées aux écoles JOLIOT CURIE et JAURES seront pour la rentrée de 2020 communes aux 4 écoles afin d'équilibrer les effectifs.

En effet, la livraison des logements route de Corbeil entraînera une augmentation des effectifs sur JAURES et JOLIOT CURIE.

Par ailleurs, les effectifs des écoles LEGER et COCHERIS sont en diminution.
Le secteur commun permettra un équilibre sur les 4 écoles.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 -Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Sainte-Geneviève-Sports

La convention indique enfin que le montant de la subvention de fonctionnement versée à S.G.S en 2020 sera identique à celle de l'année dernière, soit de 309 404 €.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 -Avenant n°3 au contrat d'objectifs passé entre la commune et l'association Sainte Geneviève Triathlon

La ville souhaite apporter un soutien financier supplémentaire relatif à cette échéance sportive exceptionnelle et augmenter le montant du contrat d'objectifs à hauteur de 30 000 euros inscrits au BP 2020 (montant initial de 15 000 €) afin d'accompagner le fort développement du club sur la ville.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 -Adhésion du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau SIARCE au Syndicat mixte Orge Yvette seine pour l'électricité et le gaz SMOYS

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS) pour le transfert de ses compétences gaz et électricité,
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 -Concession d'aménagement des Franges du Champ de Foire II : signature de l'avenant n°7

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°7 à la concession.
Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 5 voix contre (Mme Rolly, M. Lamoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme LORIC). MM. Petitta, Amrane, Gendre et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

11 -Signature d'une convention tripartite d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, Cœur d'Essonne Agglomération et la Commune de Sainte Geneviève des Bois

APPROUVE la convention tripartite d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, Cœur d'Essonne Agglomération et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention d'intervention foncière ainsi que tous les actes en découlant.
Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 5 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui)

12 -Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et autorisation de travaux pour un établissement recevant du public pour la modification de l'aspect extérieur et extension du Gymnase Romain ROLLAND

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour le Gymnase Romain ROLLAND situé 28 rue Romain Rolland, parcelle BE n° 470.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 -Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la modification de l'aspect extérieur du Gymnase POULIDOR

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour le Gymnase POULIDOR situé rue Léo Lagrange, parcelle AO n° 23.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 BIS- Soutien à l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

DECIDE de soutenir l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui concerne les 6 pôles de centralité du territoire sur 8 villes de l'Agglomération (Sainte Geneviève des Bois, Villemoisson sur Orge, Morsang sur Orge, Brétigny sur Orge, Saint Michel sur Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles en Hurepoix),
AUTORISE le Maire à signer le projet de convention ORT avec l'Etat, annexé à la présente délibération,
PRECISE les projets et actions matures complémentaires au plan d'actions des périmètres retenus seront intégrés par voie d'avenant, de manière à garantir la souplesse et la réactivité de la mise en œuvre du dispositif.
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 8 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève)

14 -Rénovation de deux bâtiments sportifs Marché de Maîtrise d'oeuvre coût des travaux au stade APD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché précité avec le cabinet, ARCHITECTURE LANDSCAPE URBAN Planning (ALU), titulaire du marché, portant sur le montant de ses honoraires de 133 679,00 à € HT à 181 083,44 € HT soit une augmentation d'environ 35.46%.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

15 -Contrat de territoire entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Essonne - Adoption du nouveau programme et du plan de financement

RAPPORTE la délibération n°14037 du conseil municipal du 19 février 2019

S'ENGAGE à respecter le référentiel « construire et subventionner durable » dans un délai de trois ans,

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière,

Montant maximal de l'enveloppe financière	2.717.404 €
---	-------------

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total estimé (travaux + Maîtrise d'œuvre) à 4.721.149 € HT :

- 1) Réhabilitation de la salle MALRAUX : 2.006.654 € HT
- 2) Requalification du terrain situé à l'entrée de ville en parc urbain : 508.261 € HT
- 3) Rénovation du gymnase Raymond POULIDOR : 829 086 € HT
- 4) Rénovation du gymnase Romain ROLLAND : 1 377 148 € HT

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 2.717.404 €,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16- Tarifs d'occupation du domaine public

DIT que les tarifs d'occupation privative du domaine public sont définis comme suit :

Pour un engin, une installation de chantier, un bungalow, un dépôt de matériel, ou délimitée par des barrières, des cônes :

Emprise ≤ 200 m ²			Emprise ≥ 200 m ²		
Jour / m ²	au-delà 1ère semaine jusqu'à 6 mois / m ²	au-delà de 6 mois / m ²	Jour / m ²	au-delà 1ère semaine jusqu'à 6 mois / m ²	au-delà de 6 mois / m ²
3,15 €	0,53 €	0,40 €	3,15 €	0,53 €	0,25 €

Pour une benne : 15 euros le 1^{er} jour puis 8 euros par jour suivant,

Pour une bulle de vente : 317 euros/mois

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 6 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève)et 2 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui)

17- Demande de subvention auprès de la préfecture de l'Essonne au titre de la dotation de soutien l'investissement local 2019

AUTORISER la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019, à solliciter et encaisser ces financements,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23h30, départ de Mme huon et M. Mouchel

18 - Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de la création du local de la police municipale

AUTORISER la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, à solliciter et encaisser ces financements.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

19 -Convention constitutive de groupement de commandes des prestations de service d'assurance

APPROUVE la création d'un groupement de commandes constitué par la Commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20 -Correction du résultat 2019 du budget du Service des Soins Infirmiers à Domicile

AUTORISE le comptable à opérer, sur 2019, par opérations non budgétaires, des mouvements de compte entre le compte de résultat 110 et le compte de réserve de compensation 106868 selon le détail suivant :

- Au titre de 2016 :
 - o Affectation de l'excédent en réserve de compensation pour 41 959,37€,
 - o Affectation de l'excédent non affecté en réserve de compensation pour 3 239,32€
 - o +
- Au titre de 2017 :
 - o Affectation de l'excédent en réserve de compensation pour 4 000,00€,
 - o Affectation de l'excédent non affecté en réserve de compensation pour 38,00€.
- Au titre de 2019 :
 - o Reprise du déficit sur la réserve de compensation pour 52 999,30€,
 - o Reprise du déficit non affecté sur la réserve de compensation pour 650,00€.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

21 -Budget supplémentaire 2019 du budget du Service des Soins Infirmiers à Domicile

APPROUVE la rectification du déficit de fonctionnement affecté à hauteur de 87 013,00€ afin d'être en adéquation avec les préconisations de l'ARS (soit le déficit 2017 de 140 662,30€ corrigé des 650,00€ de déficit non affecté et de la reprise sur réserve de compensation pour 52 999,30€) et l'excédent d'investissement à hauteur de 46 779,63 € corrigé des restes à réaliser en dépense pour 14 976,00 €.

ADOpte le budget supplémentaire 2019 du Service des Soins à Domicile, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

-	Section de fonctionnement	0,00 €
-	Section d'investissement	46 779,63 €

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

22 -Budget supplémentaire 2019 du budget du Centre Médico Psycho Pédagogique

APPROUVE la rectification du déficit de fonctionnement affecté à hauteur de 75 512,69 € afin d'être en adéquation avec les préconisations de l'ARS (soit le déficit 2017 de 156 023,58 € corrigé des 167 523,89 € de recettes non rattachées à l'exercice 2017 et de recettes encaissées à tort pour 87 013,00 €) et l'excédent d'investissement à hauteur de 13 647,66 € corrigé des restes à réaliser en dépense pour 1 223,21€.

APPROUVE le budget supplémentaire 2019 du Centre Médico Psycho Pédagogique, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

-	Section d'exploitation	52 438,00 €
-	Section d'investissement	.	29 357,67 €

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

23 -Budget Primitif 2020 du budget du Service des Soins Infirmiers à Domicile

ADOpte le budget primitif 2020 du Service des Soins à Domicile, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

-	Section de fonctionnement	1 269 047,45 €
-	Section d'investissement	19 132,45 €

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

24 -Budget primitif 2020 Centre Médico Psycho Pédagogique

ADOpte le budget primitif 2020 du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

-	Section de fonctionnement	1 079 583,19 €
-	Section d'investissement	37 532,00 €

AUTORISE le comptable à opérer, par opération non budgétaire, une affectation en réserve de compensation du compte 106868 pour 87 013,00 €.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric)

00h25, départ de MM Leonhardt et Libanio Coutinho

25 -Budget Primitif 2020 du budget de la ville

PRECISE que le budget primitif 2020 est adopté sans reprise des résultats de l'année 2019.

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2020 de la Commune arrêté à :

- Section de fonctionnement : 43 366 902,66 €
- Section d'investissement : 8 511 082,88 €

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 6 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève) et 2 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui)

La séance est levée à 01H15.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le **20 DEC. 2019**

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération